

OFFRE DE STAGE PPI

- **Période concernée :** 2023
(Première janvier/juin ou seconde période juillet/décembre)
- **Annonce passée par :** Association Réseau VIF (Violences Intra Familiales)
Ile de la Réunion - Siège à Saint Paul (97 460)
- **Adresse mail :** contact@reseauvif.com
- **Type de stage :** Stage PPI
- **Début du stage :** Période flexible
- **Fin de stage :** Période flexible
- **Profil recherché :**

L'élève avocat (stage PPI) devra avoir des compétences en droit pénal et en droit de la famille.

Il devra également maîtriser les outils informatiques tels qu'excel, google drive, google agenda.

L'élève avocat devra faire preuve :

- De rigueur ;
- D'autonomie ;
- D'une bonne capacité d'adaptation ;
- D'une aisance relationnelle ;
- D'empathie.

Il devra avoir un certain goût pour les relations humaines et avoir l'envie de lutter, avec l'équipe, contre les violences conjugales.

Il devra avoir une certaine aisance avec le milieu carcéral et n'avoir aucune difficulté quant à la prise en charge des auteurs, des victimes ou des enfants.

L'élève avocat aura diverses missions, notamment :

- Réaliser des suivis juridiques sur les différents pôles ;
- Accéder à des informations juridiques via les différents acteurs (ex : CPIP, forces de l'ordre, Tribunal, etc) ;
- Apporter ses connaissances juridiques au sein de l'ensemble de l'équipe ;
- Participer et co animer les stages de responsabilisation avec un membre de l'équipe.



- En savoir plus sur l'annonce :

Le Réseau VIF a été créé le 8 octobre 2013, pour offrir une nouvelle réponse spécialisée sur le département de la REUNION dans la prise en charge des familles à transaction violente, en coopération avec les autorités publiques.

Les missions poursuivies visent à favoriser l'amélioration de la prise en charge des violences conjugales à La Réunion, lorsqu'un critère de dangerosité est mis en évidence et à lutter contre la récurrence par :

- Une prise en charge globale sur des critères de Grand Danger, pour donner suite à une saisine de partenaires ayant identifié la situation ;
- Une approche systémique qui concerne de façon autonome, chacun des membres de la famille, victimes, auteurs et enfants ;
- Une prise en charge pluridisciplinaire, sur la base d'un diagnostic puis d'une organisation des interventions (santé ; sociale ; juridique et judiciaire ; psychologique...) autour des protagonistes par les structures appropriées-partenaires agissant sur le territoire.

Les moyens d'action recouvrent :

- La prise en charge individuelle organisée autour de trois pôles (victimes ; auteurs ; enfants-parentalité) qui combinent les compétences pluridisciplinaires de l'équipe, composée de psychologues, assistant(e)s sociale(s), juriste, éducateurs(trices) spécialisé(e)s,
- L'animation de sessions collectives (notamment en direction des auteurs avec des stages « violences conjugales » de responsabilisation en milieu fermé et ouvert et citoyenneté en mesure alternative aux poursuites) ;
- L'intervention auprès des professionnels, pour partager l'expérience et consolider le réseau de partenaires ;
- La participation aux instances de l'Action Publique et Judiciaire en charge de la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Des interventions spécifiques dont la gestion du dispositif Téléphone Grave Danger et Bracelet Anti-Rapprochement en tant qu'association référente, en coopération avec l'ARAJUFA-France victime ; la Justice restaurative (concernant les rencontres détenus-victimes et médiations restauratives)